



Majiks
Consulting

ACCOMPAGNATEUR DE RÉFLEXION®

BILAN DE COMPÉTENCES

Sommaire

1. **CADRE RÉGLEMENTAIRE**
2. **OBJECTIFS**
3. **PUBLIC VISÉ**
4. **DÉROULEMENT**
5. **DUREE ET MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT**
6. **TARIF**
7. **MODALITÉS D'ACCUEIL**
8. **MODALITES LIEES A LA FORMATION A DISTANCE (FOAD)**
9. **EQUIPE PEDAGOGIQUE**
10. **MODALITÉS D'ÉVALUATION**
11. **RÉSULTATS ATTENDUS**
12. **CONFIDENTIALITÉ**
13. **ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

1. CADRE RÉGLEMENTAIRE

Le présent bilan de compétences est réalisé conformément aux articles L.6313-1, L.6313-4 et R.6313-4 à R.6313-8 du Code du travail.

Il a pour finalité de permettre au bénéficiaire :

- D'analyser ses compétences professionnelles et personnelles,
- D'identifier ses aptitudes, motivations et valeurs,
- De définir un projet professionnel réaliste,
- Le cas échéant, un projet de formation.

Le bilan de compétences est strictement individuel, confidentiel et personnalisé.

2. OBJECTIFS

Le bilan de compétences vise à accompagner le bénéficiaire dans une démarche structurée d'analyse et de réflexion afin :

- D'identifier ses compétences professionnelles et personnelles, ses aptitudes et ses modes de fonctionnement ;
- D'analyser son parcours professionnel et ses expériences significatives ;
- De clarifier ses motivations, ses valeurs et ses priorités professionnelles ;
- D'explorer des pistes d'évolution ou de reconversion réalistes et cohérentes avec son profil ;
- De définir un projet professionnel structuré et un plan d'actions opérationnel.

L'accompagnement est adapté à la situation, aux besoins et aux objectifs du bénéficiaire.

3. PUBLIC VISÉ

Le bilan de compétences s'adresse à toute personne active souhaitant analyser ses compétences professionnelles et personnelles, ses aptitudes et ses motivations, afin de définir ou de clarifier un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation.

Il est accessible notamment aux salariés du secteur privé, aux travailleurs indépendants, aux demandeurs d'emploi ainsi qu'aux agents publics.

4. DÉROULEMENT

Préalablement au démarrage du bilan de compétences, un entretien préalable individuel gratuit est réalisé afin de vérifier le caractère volontaire de la démarche du bénéficiaire, de présenter le cadre et les modalités du bilan, et de s'assurer de l'adéquation entre ses attentes et la prestation proposée. Cet entretien n'est pas facturé et n'est pas inclus dans la durée de l'accompagnement.

Le bilan de compétences s'articule en **trois phases réglementaires obligatoires** :

1. Phase préliminaire

Objectifs de la phase

- Analyser la demande et le besoin du bénéficiaire ;
- Clarifier les attentes et les motivations ;
- Définir les objectifs du bilan de compétences ;
- Présenter le déroulement, les méthodes et les modalités du bilan ;
- Vérifier l'adéquation entre les attentes du bénéficiaire et la prestation proposée ;
- Vérifier le caractère volontaire de la démarche

Contenus abordés

- Analyse de la situation professionnelle et personnelle actuelle ;
- Identification des enjeux du bilan (évolution, reconversion, sécurisation de parcours, clarification de projet)
- Définition partagée des objectifs du bilan
- Présentation des phases, des outils et des modalités d'accompagnement.

Méthodes et outils utilisés

- Entretiens individuels guidés et semi-directifs
- Grilles d'analyse de la demande et de clarification des attentes
- Outils de questionnement et de reformulation.

Cette phase se déroule sous forme d'entretiens individuels d'accompagnement permettant de cadrer la démarche, d'en définir les objectifs et d'en préciser les modalités. Elle peut être complétée, si nécessaire, par des temps de réflexion personnelle réalisés en autonomie par le bénéficiaire, non inclus dans la durée de l'accompagnement. À l'issue de cette phase, les objectifs du bilan et son cadre de réalisation sont validés conjointement avec le bénéficiaire.

2. Phase d'investigation

Objectifs

- Analyser le parcours professionnel et personnel du bénéficiaire ;
- Identifier les compétences professionnelles, personnelles et transversales ;
- Mettre en évidence les aptitudes, motivations et intérêts professionnels ;
- Identifier les compétences transférables ;
- Explorer des pistes d'évolution ou de reconversion professionnelle ;
- Vérifier la cohérence et la faisabilité des projets envisagés.

Contenus abordés

- Analyse détaillée des expériences professionnelles et extra-professionnelles ;
- Identification des savoirs, savoir-faire et savoir-être ;
- Analyse des réussites, des contraintes et des axes de progrès ;
- Exploration de pistes professionnelles et de scénarios d'évolution ;
- Mise en perspective des projets avec l'environnement professionnel et personnel.

Méthodes et outils utilisés

- Entretiens d'analyse de parcours et d'explicitation des expériences professionnelles
- Questionnaires d'auto-évaluation des compétences, des motivations et des intérêts professionnels ;
- Outils d'analyse des compétences et de repérage des compétences transférables ;
- Exercices guidés de réflexion et de mise en situation ;



Majiks Consulting

ACCOMPAGNATEUR DE RÉFLEXION®

- Le cas échéant, outils et questionnaires d'aide à l'évaluation des capacités d'apprentissage, des aptitudes, des intérêts professionnels, du raisonnement et des compétences professionnelles et personnelles.
Ces outils sont utilisés comme supports d'analyse et de réflexion, expliqués au bénéficiaire et systématiquement accompagnés d'un échange avec le consultant.

La phase d'investigation alterne entre entretiens individuels accompagnés et temps de réflexion personnelle réalisés en autonomie par le bénéficiaire.
Les outils mobilisés sont présentés, expliqués et interprétés avec l'accompagnement du consultant.

3. Phase de conclusion

Objectifs de la phase

- Synthétiser les résultats du bilan de compétences ;
- Formaliser un ou plusieurs projets professionnels cohérents et réalistes ;
- Définir un plan d'actions opérationnel ;
- Restituer les résultats au bénéficiaire.

Contenus abordés

- Analyse et hiérarchisation des éléments issus des phases précédentes ;
- Formalisation des compétences, aptitudes et motivations identifiées ;
- Choix du projet professionnel principal et, le cas échéant, de projets alternatifs ;
- Élaboration d'un plan d'actions précisant les étapes de mise en œuvre.

Méthodes et outils utilisés

- Entretiens individuels de synthèse et de restitution ;
- Outils de formalisation du projet professionnel ;
- Supports de structuration du plan d'actions ;
- Rédaction accompagnée du document de synthèse.

Cette phase se déroule dans le cadre d'entretiens individuels de synthèse et de restitution. Elle peut inclure des temps de préparation personnelle du bénéficiaire en amont des échanges, réalisés en autonomie et non compris dans la durée de l'accompagnement.

À l'issue du bilan, un **document de synthèse écrit**, strictement confidentiel, est remis au bénéficiaire, conformément aux exigences réglementaires.

5. DUREE ET MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Le bilan de compétences comprend :

- Un **entretien préalable individuel gratuit**, permettant de vérifier le caractère volontaire de la démarche du bénéficiaire et de présenter le cadre, les objectifs et les modalités du bilan.
(Entretien non facturé et non financé par le Compte Personnel de Formation)
- **16 heures d'accompagnement individuel**, réalisées en synchrone, correspondant exclusivement à des entretiens conduits par le consultant dans le cadre des trois phases réglementaires du bilan de compétences.
- Un **temps de travail personnel du bénéficiaire**, réalisé en autonomie (réflexion, recherches, appropriation des outils), estimé à environ **8 heures**, **non facturé et non pris en charge par la Caisse des Dépôts**, communiqué à titre indicatif.

Durée de l'accompagnement dans le cadre d'un financement par le Compte Personnel de Formation : 16 heures.

La durée du bilan s'étend en moyenne sur **4 à 6 mois**, selon les disponibilités et le rythme du bénéficiaire.

Le calendrier et les horaires sont définis conjointement en début de parcours.

6. TARIF

Le coût du bilan de compétences est fixé à **3 600 €** (TVA Non Applicable - Article 261, 4-4° CGI)

7. MODALITÉS D'ACCUEIL

Le bilan de compétences peut être réalisé :

- **À distance**, via une plateforme de visioconférence sécurisée,
- Ou **en présentiel**, dans les locaux de MAJIKS CONSULTING, situés au 10 rue des Renaudes 75017, Paris.

L'accompagnement est assuré par un consultant référent, garant de la continuité du suivi.

Une assistance technique est proposée en cas de besoin (aide à la connexion, support téléphonique ou par courriel).

Les échanges, documents et productions sont tracés afin d'assurer un suivi structuré et une traçabilité de la prestation.

8. MODALITES LIEES A LA FORMATION A DISTANCE (FOAD)

Lorsque le bilan de compétences est réalisé en tout ou partie à distance, sa mise en œuvre respecte les dispositions de l'article **D.6313-3-1 du Code du travail**.

Le bénéficiaire dispose, tout au long de son parcours, d'une **assistance pédagogique et technique appropriée**, lui permettant de suivre le bilan de compétences dans des conditions équivalentes à une réalisation en présentiel.

Modalités pédagogiques

Les entretiens individuels sont réalisés à distance, en mode synchrone, via des outils de visioconférence sécurisés ;

Les échanges entre le bénéficiaire et le consultant sont planifiés et encadrés selon un calendrier défini conjointement en début de parcours ;

Les supports et outils utilisés dans le cadre du bilan peuvent être transmis sous format numérique.

Assistance pédagogique et technique

Une assistance pédagogique est assurée par le consultant, qui accompagne le bénéficiaire tout au long des différentes phases du bilan ;

Une assistance technique est mise à disposition afin de permettre l'accès aux outils numériques nécessaires à la réalisation du bilan à distance ;

En cas de difficulté technique, des solutions alternatives peuvent être proposées afin d'assurer la continuité de l'accompagnement.

Information du bénéficiaire

Le bénéficiaire est informé des activités à réaliser à distance et de leur articulation avec les entretiens individuels ;

Les temps de réflexion et travail personnel réalisés par le bénéficiaire en autonomie ne sont pas inclus dans la durée de l'accompagnement et ne font pas l'objet d'une prise en charge au titre du financement.

Évaluations et suivi

Des échanges réguliers avec le consultant permettent de suivre l'avancement du bilan ;

Les phases du bilan donnent lieu à des temps de restitution et de synthèse réalisés à distance, notamment lors de la phase de conclusion.

9. EQUIPE PEDAGOGIQUE

Julia Kalfon, consultante spécialisée en bilan de compétences, disposant d'une expérience professionnelle de plus de 20 ans dans l'accompagnement des parcours professionnels, l'analyse des compétences et la construction de projets professionnels.

10. MODALITÉS D'ÉVALUATION

L'évaluation dans le cadre du bilan de compétences repose sur :

- L'analyse continue de l'avancement de la réflexion du bénéficiaire ;
- Des échanges réguliers lors des séances individuelles ;
- Des outils d'auto-évaluation et d'analyse du parcours ;
- Un entretien de restitution en phase de conclusion.

Il ne s'agit pas d'une évaluation des acquis mais d'un diagnostic professionnel partagé visant à accompagner la réflexion du bénéficiaire.

11. RÉSULTATS ATTENDUS

À l'issue du bilan de compétences, le bénéficiaire est en mesure de :

- Mieux identifier ses compétences, aptitudes et motivations ;
- Clarifier ses perspectives professionnelles ;
- Définir un projet professionnel cohérent et réaliste ;
- Disposer d'un plan d'actions structuré pour la mise en œuvre de son projet.

12. CONFIDENTIALITÉ

Les informations recueillies dans le cadre du bilan de compétences sont strictement confidentielles.

Le document de synthèse est transmis exclusivement au bénéficiaire.

13. ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

L'organisme porte une attention particulière à l'accessibilité de ses prestations aux personnes en situation de handicap.

Dès l'entretien préalable, les besoins spécifiques du bénéficiaire liés à une situation de handicap sont systématiquement abordés afin d'évaluer les possibilités d'adaptation du bilan de compétences (modalités d'accompagnement, rythme, outils, supports, modalités techniques).

Lorsque des adaptations sont possibles, l'accompagnement est ajusté afin de garantir des conditions de réalisation équitables et adaptées, dans le respect du cadre du bilan de compétences.

Lorsque la situation du bénéficiaire ne permet pas la mise en œuvre du bilan de compétences dans des conditions satisfaisantes, celui-ci est orienté, avec son accord, vers une structure ou un dispositif spécialisé.

Référente Handicap : Julia Kalfon – 0660782178

V2.1 Maj le 24/12/2025